



19 mars 2020 | Numéro 9

MOT DU PDG

Plus de dépistages réalisés, plus de cas confirmés

Aujourd'hui, le premier ministre du Québec confirmait que le réseau a augmenté considérablement sa capacité à effectuer les tests de dépistage de la COVID-19 et que de ce fait, le nombre de cas confirmés augmenterait dans les prochains jours.

Vous savez, il en sera de même au sein d'une organisation aussi imposante que la nôtre. Le service déployé afin de dépister nos employés est en action et les diagnostics qui en découleront seront parfois positifs.

D'ailleurs, nous avons une première confirmation qu'un membre de nos équipes a contracté la COVID-19. Vous comprendrez que nous devons respecter les règles de confidentialité et qu'aucune information additionnelle à cet effet ne sera transmise. Sachez toutefois que cette personne s'est volontairement isolée dès l'apparition des premiers symptômes.

Les probabilités de contagion étant très faibles lorsque la personne ne présente pas de symptômes, les risques de contamination sont très limités dans ce cas-ci. C'est pourquoi les autorités de santé publique nous incitent à poursuivre nos activités régulières et nous ont réitéré les directives habituelles.

Je vous rappelle que dès qu'un cas est confirmé, la Direction de santé publique mène immédiatement une enquête pour identifier tous les individus qui ont été en contact étroit avec la personne infectée. Le CIUSSS, quant à lui, contacte les individus à risque, c'est-à-dire ceux qui ont côtoyé la personne infectée dans des conditions où les risques de contagion sont jugés élevés. Les individus à risque reçoivent alors les directives appropriées.

Bien évidemment, parce que nous savons que nous pouvons compter sur votre professionnalisme, les collègues des personnes atteintes de la COVID-19 en seront informées par leur gestionnaire. Vous pourrez alors porter une attention particulière à l'apparition de tout symptôme.

Je sais pertinemment que je peux compter sur votre sens du devoir et votre souci de la confidentialité des situations auxquelles vous êtes confrontées tous les jours. Mais surtout, je suis fier de vous savoir solidaires en cette période pour le moins mouvementée!!!

Sylvain Lemieux
Président-directeur général



NOMBRE DE CAS

À ce jour au Québec, 121 cas de COVID-19 ont été confirmés, dont 28 à Montréal.

INFORMATION DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Employé immunosupprimé

L'employé immunosupprimé devra faire l'objet d'une évaluation des risques par l'employeur. Si le maintien en poste est déterminé, des mesures de protection appropriées pourraient alors être mises en place pour la personne salariée, selon l'évaluation de l'employeur (exemple : port de masque, gants, etc.). Des mesures d'accommodement pourraient également être évaluées par l'employeur selon la situation (exemple : déplacement).

Si le maintien au travail n'est pas possible, l'employeur évaluera la possibilité de télétravail en fonction du poste occupé et/ou des besoins de l'établissement.

Si aucune de ces mesures n'est possible, l'employeur pourra convenir avec la personne salariée de mesures alternatives (reprise de temps, banque de congés annuels ou de congés fériés, etc.).

Équipement de protection individuelle

Nous souhaitons vous confirmer qu'à court terme, nous disposons des équipements de protection individuelle nécessaires. Nous serons réapprovisionnés d'ici quelques jours. Nous recommandons vivement de poursuivre une utilisation judicieuse et de conserver le matériel sous clef.

Ne pas aller à l'urgence pour un test COVID-19

Tout employé qui a des doutes sur sa condition de santé ne doit pas se présenter à l'urgence. Le service de dépistage pour les employés est opérationnel. Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à contacter la ligne COVID-19 destinée au personnel en composant le 514 251-4072 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7).

Utilisation de la bande passante

Nous demandons votre collaboration pour cesser de regarder les conférences de presse sur le Web car cela utilise énormément de bande passante et entraîne une surcharge de notre système (risque élevé de panne).



Coronavirus Topo COVID-19



Pour le personnel du CIUSSS

SOURCES D'INFORMATION

- **Topos** sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > TOPO quotidien](#)
- **Foire aux questions** sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > Vous avez des questions ?](#)
- **Ligne COVID-19 du personnel** (interrogations et dépistage) : 514 251-4072 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7)
- **Ligne COVID-19 des gestionnaires** : 514 251-4044 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7)
- **Journal interne LeFil** : lefil.ciusssestmtl.net
- **Site Web du MSSS** : quebec.ca/coronavirus
- **Ligne COVID-19 pour la population** : 1 877 644-4545

Pour accéder à l'intranet depuis votre domicile :

Allez à extranetcemtl.com | Nom d'utilisateur : CIUSSS | Mot de passe : cemtl

